

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le gouvernement réprime les organisations de défense des droits humains

Index AI : AFR 62/14/98

L'interdiction que le gouvernement de la République démocratique du Congo vient de prononcer à l'encontre de la plus grande organisation de défense des droits fondamentaux du pays s'inscrit dans le cadre de sa politique de répression contre les militants locaux des droits humains. Tels ont été les propos tenus ce mercredi 8 avril 1998 par Amnesty International, qui a souligné avec inquiétude que cette interdiction pourrait être suivie de mesures répressives contre d'autres organisations.

L'Association zaïroise de défense des droits de l'homme (AZADHO) a été interdite le 3 avril 1998.

« Le gouvernement est manifestement en train de prendre des dispositions pour rendre impossible dans le pays toute action indépendante en faveur des droits humains, tandis qu'il fait preuve d'une intolérance croissante à l'égard de toute dissidence dans le pays », a ajouté Amnesty International.

Le jour où il a interdit l'AZADHO, le gouvernement de la République démocratique du Congo a donné son accord, en tant que membre de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, à l'adoption d'une résolution sur la protection des défenseurs des droits humains. La Commission recommandait que la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme soit adoptée par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations unies plus tard dans l'année.

Selon Amnesty International, « le gouvernement de la République démocratique du Congo se comporte de manière contradictoire : il promet lors d'une réunion à Genève de respecter les droits humains, puis il réprime ceux qui défendent ces droits sur son territoire ».

L'interdiction de l'AZADHO a été annoncée à la télévision nationale par le ministre de la Justice, Mwenze Kongolo. Il a accusé l'AZADHO de mener des campagnes politiques contre le gouvernement et de recevoir de l'argent de l'étranger. Il a également reproché à l'AZADHO d'avoir conservé dans sa dénomination, l'ancien nom du pays, le Zaïre. Le ministre a annoncé que les organisations de défense des droits humains devaient se faire enregistrer auprès du ministère de la Justice et qu'elles risquaient d'être interdites si elles ne respectaient pas cette obligation.

L'AZADHO a joué un rôle clé en ce qui concerne la surveillance de la situation des droits humains, sous l'ancien gouvernement de Mobutu Sese Seko ainsi que sous le régime actuel.

Le lendemain de l'annonce de l'interdiction de l'AZADHO, des soldats se sont présentés au bureau de l'organisation à Lubumbashi, dans la région du Katanga, à la recherche de responsables du mouvement. À la mi-mars, le vice-président de l'AZADHO, Pascal Kambale, avait été cité à comparaître pour avoir affirmé que l'armée congolaise avait tué au moins 300 civils à Butembo, au Nord-Kivu, dans le cadre du conflit armé sévissant dans l'est du pays.

Pendant ce temps, la mission des Nations unies chargée d'enquêter sur les massacres qui auraient eu lieu en République démocratique du Congo a rencontré de nouvelles difficultés. Amnesty International a reçu de nombreuses informations selon lesquelles des témoins et des organisations de défense des droits humains ayant rencontré l'équipe des Nations unies avaient été harcelés et menacés. Les enquêteurs de l'ONU ont été contraints de quitter Mbandaka, dans le nord-ouest du pays, après avoir été accusés à tort par des responsables locaux et par le gouvernement d'avoir profané la tombe d'un chef traditionnel et de sa famille.

Compte tenu des tentatives répétées du gouvernement de la République démocratique du Congo pour empêcher l'enquête de l'ONU, Amnesty International demande au secrétaire général des Nations unies de retirer les enquêteurs du pays et de présenter au Conseil de sécurité de l'ONU un rapport sur ses conclusions, ainsi qu'un compte rendu des difficultés et des obstacles rencontrés.

« L'attitude du gouvernement de la République démocratique du Congo envers les enquêteurs des Nations unies est inacceptable et a réussi à rendre ridicule la présence de la mission dans le pays », a déclaré Amnesty International, avant d'ajouter : « La communauté internationale devrait veiller à ce que les auteurs de violations des droits humains en République démocratique du Congo soient déférés à la justice, quel que soit le gouvernement dont ils dépendent ».

Le contexte

Au cours des derniers mois, plusieurs Congolais militant en faveur des droits humains ont été arrêtés, et d'autres agressés physiquement. Le 20 mars 1998, Floribert Chebeya Bahizire, président de La Voix des Sans Voix (VSV), a été violemment attaqué par cinq hommes, dont quatre portaient un uniforme de l'armée nationale. Roger Sala Nzo Badila et Nyabirungu Mwene Songa, deux responsables du Centre national des droits de l'homme (CENADHO), ont été détenus de la fin du mois de novembre 1997 au 12 février 1998, en raison de leurs activités pour la défense des droits de la personne humaine l